La Commission technique du Conseil national du bruit vient de publier un guide dédié à la réduction des nuisances acoustiques ou vibratoires des chantiers. Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de construction ou de déconstruction, trouveront dans ce document les moyens d'identifier les missions qui leur incombent respectivement.

---



La Commission technique du Conseil national du bruit vient de publier un guide dédié à la réduction des nuisances acoustiques ou vibratoires des chantiers. Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de construction ou de déconstruction, trouveront dans ce document les moyens d'identifier les missions qui leur incombent respectivement.

Ce document a été réalisé dans le but d'aider à identifier les missions qui incombent à tous les acteurs de la conception et de la conduite d'opérations de construction (ou de déconstruction) pour réduire les nuisances acoustiques ou vibratoires des chantiers. Pour chaque type d'acteurs (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises de travaux), ce document liste les éléments de méthode qui permettront d'identifier les risques, les responsabilités en jeu et les moyens d'assumer leur diminution. Par exemple, pour le maître d'ouvrage, dès la consultation des entreprises (DCE), il importe que les dispositions à prendre pour limiter la nuisance soient connues, faute de quoi la concurrence serait faussée (pour obtenir le marché, les entreprises auraient tendance à minimiser le coût de ces dispositions en les réduisant au minimum). Pour que le DCE comporte les informations nécessaires, il faut que le maître d'œuvre en ait reçu commande du maître d'ouvrage et qu'il se soit entouré des compétences requises pour y répondre. Et pour que la commande du maître d'ouvrage au maître d'œuvre soit pertinente, il faut que le maître d'ouvrage définisse bien les objectifs poursuivis et la façon de les prendre en compte lors de la sélection des entreprises. Ces objectifs gagneront en précision lorsque le risque de gêne des riverains aura fait l'objet d'une évaluation.

En annexes, le guide propose des fiches qui décrivent en détail les étapes de l'évaluation des risques de gêne ou de dommage, des mesures préliminaires dans l'environnement, de la surveillance pendant le chantier et du volet communication avec les riverains.

A noter par ailleurs que le CIDB, dans le cadre du Club Décibel Villes, organisera à l'automne prochain un colloque sur ce thème de la réduction des nuisances sonroes et vibratoires des chantiers.

BRUITS DES CHANTIERS - Missions incombant aux acteurs d'une opération de construction pour limiter les nuisances - Les guides du CNB - Guide n°4 - Conseil National du Bruit - Juin 2013 (format PDF - 1 Mo)

Une version papier du guide est disponible gratuitement : pour en faire la demande, merci d'utiliser le formulaire de contact (merci de préciser la référence du guide : "Guide n°4 - Bruits des chantiers")